



Commune de
Bourg-en-Lavaux

MUNICIPALITE

Rte de Lausanne 2
Case Postale 112
1096 Cully

T 021 821 04 14
F 021 821 04 00
greffe@b-e-l.ch
www.b-e-l.ch

AU CONSEIL COMMUNAL DE BOURG-EN-LAVAUX

COMMUNICATION N° 03 /2026

Plans mobilité scolaire et seniors : résultats et plan d'action



Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères communales,
Messieurs les Conseillers communaux,

Introduction

Le 6 mai 2024, le Conseil communal a adopté le préavis 06/2024 pour la réalisation d'un plan mobilité scolaire et d'un plan mobilité senior. Le but de cette démarche est d'identifier les endroits où les personnes âgées et les jeunes enfants sont particulièrement vulnérables dans l'espace public en raison du trafic ou de mauvais aménagements et de proposer une première série de mesures (aménagement et sensibilisation). Comme prévu, le mandat a été confié à l'ATE, avec qui la collaboration a été agréable et fructueuse. En plus de visites de terrain, l'EPSCL, l'ApeBeL et le groupe de travail « mobilité » de l'association de seniors « Bel équipe » ont été associés. En prenant connaissance des résultats et des propositions de l'ATE, la Municipalité a décidé d'un premier plan de mesures. Ces résultats ont aussi été intégrés dans plusieurs projets en cours, notamment des demandes de zones 30 km/h, pour lesquelles ils fournissent un argumentaire très utile à l'appui des souhaits de la Commune.

Une présentation a eu lieu lors de l'assemblée générale de « Bel équipe », le 2 février 2026. Les élèves (et leurs parents) ainsi que les membres du corps enseignant seront informés par le biais d'un journal d'information spécifique qui paraîtra probablement au printemps et sera distribué dans les classes.

Résultats et recommandations : la présentation est consultable sur l'extranet. Le rapport complet, incluant l'ensemble des recommandations, peut être obtenu sur demande auprès du greffe.

Commentaires et priorisation des mesures à prendre

1. Mesures de sensibilisation

- 1.1. Campagne parents-taxi : une campagne de sensibilisation sera organisée à la rentrée scolaire d'août 2026. La rentrée d'août se prête particulièrement à ces démarches. En revanche une campagne de sensibilisation en cours d'année n'a souvent pas suffisamment d'impact. D'autres mesures vont être discutées avec la nouvelle direction de l'EPSCL qui entre en fonction en mars 2026.
- 1.2. Campagne cohabitation vélos-piéton-ne-s. Une action de sensibilisation qui commencerait lors d'un marché du dimanche sur la place d'Armes (avec un stand animé par l'ATE) sera organisée à la fin du printemps/début de l'été.

2. Mesures couvertes par les futures zones 20 et 30 km/h

Plusieurs zones dangereuses sont concernées par des demandes de zones 20km/h ou 30km/h en cours ou en passe d'être déposées. Il s'agit de :

- Secteur gare de Grandvaux, Curson, Prahis, Genevrey (en cours d'examen à la DGMR)
- Zone 30 Bovarde/Crêts-Leyron (dossier en cours de préparation)
- Zone 30 Daillettes/Lallex (dossier en cours de préparation)



- Future zone 20 autour du Collège du Genevrey et accès, notamment pour éviter les parents-taxi (dossier en cours de préparation, en lien avec le projet de réfection des collèges)
- Future zone 30 route de Grandvaux : à intégrer dans les futurs aménagements pour la fin des travaux de l'Hôpital (dès 2027)
- Future zone 20 chemin de Versailles : dossier à préparer.

3. Mesures immédiates : chantiers

Le suivi et la mise en œuvre sont déjà en cours. La Municipalité est particulièrement attentive à la sécurité des piétons, notamment à celle des enfants aux abords des chantiers communaux, mais aussi des autres gros chantiers comme l'Hôpital ou l'A9. Les mesures sont réévaluées régulièrement en fonction de l'avancée des travaux et des commentaires de la population.

4. Autres mesures immédiates : court terme/projets en cours

Plusieurs mesures vont être mises en œuvre rapidement, dès le mois de mars 2026, lorsque des marquages au sol doivent être faits. Certaines sont déjà réalisées (par exemple, la rampe de la passerelle Fortunades-bourg de Cully) ou vont l'être prochainement (par exemple, des miroirs à poser, des panneaux à déplacer, des places de parc à supprimer ou déplacer, de l'éclairage à installer, haies à faire tailler). Plusieurs projets sont en cours d'étude, (par exemple, le passage pour piétons chemin de Chenaux /rte de la Côte-aux-Vignes (demande en cours à la DGMR). Certaines feront prochainement l'objet de préavis, notamment :

- Traversée de Riex (projet en cours, étude préalable DGMR en 2026)
- Route du Signal/trottoir (projet en préparation en vue d'un préavis)
- Projets dont la préparation commence en 2026, mais qui nécessitent des études approfondies et des mandats externes :
 - Traversée /PPP Grands-Jardins-Petite Corniche
 - Accès sud gare de Grandvaux (Rite à Joyeux) + traversée de Chenaux
 - Carrefour Colombaires/Corniche/Fortunades
 - Carrefour route du Signal et route de la Trossière
 - Abords du stade des Ruines
 - Bancs : projet en cours de préparation entre Epesses et Riex, modèle de test commandé.

5. Mesures à intégrer dans de futurs projets d'aménagement (à moyen terme)

Une série de propositions sera mise en œuvre dans le cadre de futurs projets d'aménagements, notamment :

- Traversée d'Epesses
- Mise en œuvre de l'image directrice de Cully + propositions AVACAH
- Bourg de Grandvaux (suite aux travaux CAD et conduites EP/EU/EC) + arrêt de bus Bougnon + traversée chemin des Grands Jardins
- Trottoir route de Crétaz
- Route de Lausanne à Villette et Cully
- Route des Monts-de-Lavaux, arrêt Pra Forni



6. Manque de transports publics dans les hauts et l'axe Nord-Sud

La Municipalité, consciente qu'obtenir et financer de nouvelles lignes de transports publics sera très ardu, propose une alternative : les taxis à la demande, à prix forfaitaire, TaxiBel. Ce service a été lancé le 1^{er} février 2026. Un premier bilan sera effectué après trois mois. D'après les premiers retours des seniors, il s'agit d'un service qui est attendu et sera apprécié.

Par ailleurs, le transport scolaire de certains élèves sera transféré des bus scolaires à la ligne Car postal 381, ce qui permettra d'en augmenter la fréquentation et donc les chances de pérennisation.

7. Mise en conformité LHand

7.1. Gares CFF : à la charge des CFF (Grandvaux sera effectuée en 2027, Villette en 2028 environ, Epesses probablement jamais)

7.2. Arrêts de bus

- Riex, Epesses, dans le cadre des aménagements des traversées de ces bourgs
- Bougnon : dans le cadre des aménagements du bourg de Grandvaux
- Signal, Crêt-Mouton : dans le cadre du projet route du Signal
- La mise aux normes LHand des autres arrêts dont la commune est propriétaire sera envisagée à une date ultérieure.

Pour rappel : les personnes en situation de handicap peuvent solliciter le transport alternatif organisé par les CFF, les bons TMR (après accord du CMS, cf. communication 04/2025) ou TaxiBel.

Des places pour ces personnes seront installées ; elles sont respectivement prévues à proximité de la Maison Jaune et sur la place Françoise Fonjallaz/place de la Gare. Deux places ont été installées provisoirement devant la pharmacie pour les client-e-s à mobilité réduite. Pendant les travaux de la place, une solution provisoire adaptée au déroulement des travaux devra être trouvée. Ces solutions transitoires sont appelées à évoluer au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

8. Propositions non liées à la mobilité au sens strict

Les seniors ont aussi relevé, à juste titre, le manque de WC publics dans les hauts de la commune. S'il n'est pas facile de trouver les emplacements appropriés situés sur les zones de passage, la Municipalité est déjà en discussion avec les TL pour installer des WC publics à Pra Grana (un WC pour les chauffeurs-euses de bus doit y être installé). Il conviendra aussi de mieux signaler les WC publics existants. Le manque de WC hors-saison à Moratel va être signalé à la SPBMC.

Le manque d'ombre a aussi été relevé. La Municipalité restera attentive à l'arborisation de la commune (cf. action no 13 du PECC).

Un manque de points d'accès à l'eau potable a aussi été relevé dans les hauts de la commune. La Municipalité poursuit sa réflexion.



Nous vous remercions de prendre acte de la présente communication.

Ainsi adoptée par la Municipalité dans sa séance du 23 février 2026

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic

La secrétaire

Jean-Pierre Haenni

Sandra Valenti

Annexe : cf page 2, dernier paragraphe introduction